

Les services à la personne : un secteur pénalisé par ses conditions d'emploi

Les ménages de Provence-Alpes-Côte d'Azur recourent peu aux services à la personne en 2006. Ce faible recours s'explique essentiellement par des différences de comportements culturels et par les caractéristiques de l'offre locale de services. En 2006, ce secteur compte 76 000 salariés. Trois sur quatre sont employés par un particulier sans intermédiaire. Une réglementation récente encadre les activités de ce secteur, dont le développement est fortement soutenu par les pouvoirs publics. Toutefois, les conditions d'emploi proposées aux salariés pourraient représenter un frein important à la croissance du secteur. En effet, la faiblesse des volumes horaires travaillés ne permet pas, le plus souvent, de reconstituer un emploi à temps plein, et donc de percevoir une rémunération mensuelle suffisante. En 2006, 20 à 25 % des ménages de 74 ans ou plus de Provence-Alpes-Côte d'Azur ont recours aux services à la personne. Du fait du vieillissement de la

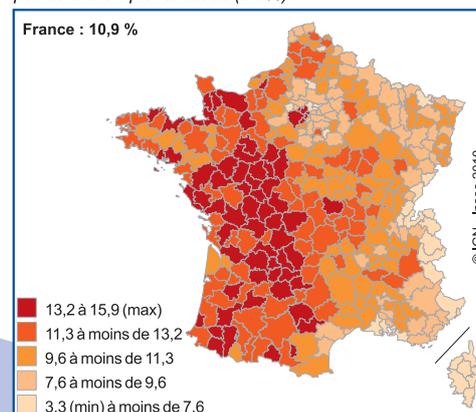
population, les besoins en services vont croître. Entre 2010 et 2020, le nombre de ménages utilisateurs pourrait ainsi augmenter de 10 à 20 % selon les départements, du seul fait des évolutions démographiques.

Les ménages de Provence-Alpes-Côte d'Azur recourent peu aux services à la personne

En 2006, soit un an après la mise en œuvre du premier plan, dit Borloo, de soutien au secteur, la part des ménages de Provence-Alpes-Côte d'Azur utilisateurs de Services à la Personne (SAP) est de 8,2 %, contre 10,9 % à l'échelle

Un fort clivage ouest-est du recours aux services

Taux de recours des ménages aux services à la personne par zone d'emploi en 2006 (en %)



Sources : Insee - DGI, Revenus fiscaux localisés et revenus disponibles des ménages pour l'année 2006

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur



DIRECCTE Provence-Alpes-Côte d'Azur
Direction Régionale des Entreprises,
de la Concurrence, de la Consommation,
du Travail et de l'Emploi



INSEE
INSTITUT NATIONAL
DE LA STATISTIQUE
ET DES ÉTUDES
ÉCONOMIQUES

nationale. De façon générale, les ménages de l'ouest de la France recourent davantage aux services qu'à l'est. Ce fort clivage ne s'explique pas seulement par des différences de structure de population (part des personnes âgées, des enfants, etc.), ou de niveau de vie. Il traduit également des différences importantes de comportements culturels, difficiles à appréhender, tels que l'organisation et l'intensité des liens familiaux ou encore le partage des rôles conjugaux et parentaux. La part des personnes de 75 ans ou plus vivant chez un de leurs enfants est, par exemple, moins élevée en Provence-Alpes-Côte d'Azur que dans les régions de l'ouest de la France. De même, le taux d'activité des femmes de la région est relativement faible, d'où un recours peut être moins fréquent aux services tels que l'accompagnement des enfants dans leurs déplacements ou le ménage-repassage.

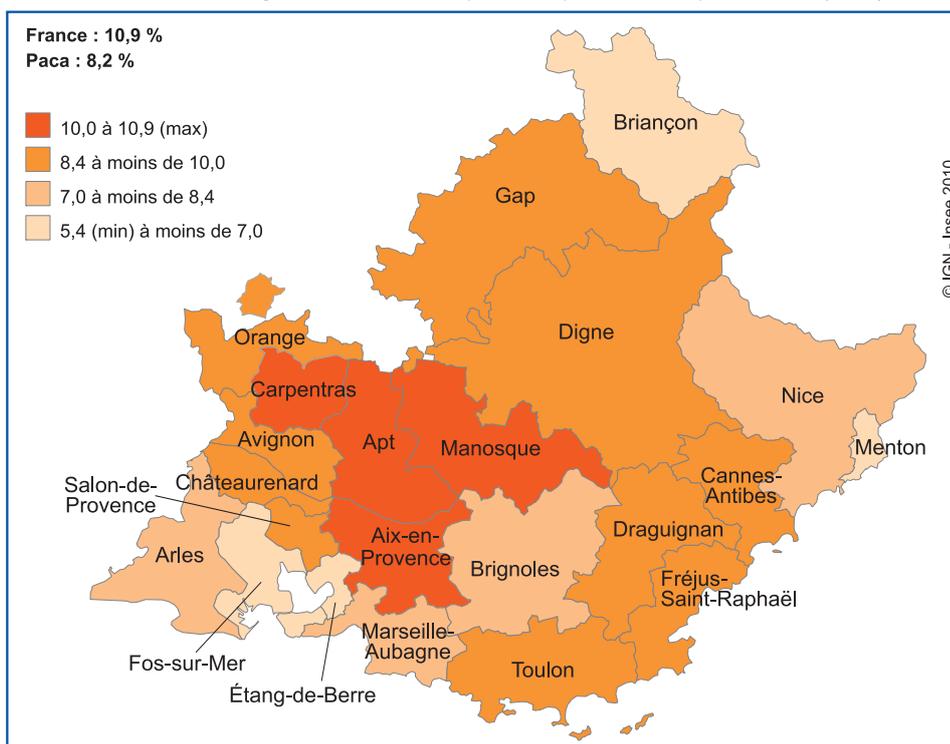
Par ailleurs, le faible taux de recours aux services à la personne en Provence-Alpes-Côte d'Azur peut aussi être révélateur du niveau, de l'accessibilité et de la professionnalisation de l'offre dans chaque département ou encore de l'importance du travail non déclaré. À défaut de pouvoir aisément modifier les comportements culturels, les facteurs liés aux conditions de travail et à l'organisation du secteur représentent les principaux leviers sur lesquels les pouvoirs publics peuvent agir pour aider à son développement.

Un recours inégal selon les territoires

Le faible taux de recours aux services à la personne diffère fortement selon les zones d'emploi de la région. Ainsi, les zones d'Apt, Carpentras, Manosque et Aix-en-Provence ont des taux très proches de la moyenne nationale. Ces zones bénéficient soit d'une certaine tradition de l'offre sociale de services pour les territoires à dominante rurale soit, essentiellement pour Aix-en-Provence, d'une part importante d'acteurs privés répondant à une demande de ménages aisés. Les ménages des

Seules quatre zones d'emploi de la région Paca ont un taux de recours proche de la moyenne nationale

Taux de recours des ménages aux services à la personne par zone d'emploi en 2006 (en %)



Sources : Insee - DGI, Revenus fiscaux localisés et revenus disponibles des ménages pour l'année 2006

zones de Briançon, Menton, Fos-sur-Mer et de l'Étang-de-Berre sont parmi les plus faibles consommateurs de services à la personne, et ce à l'échelle nationale. Ce faible recours tient, pour partie, à la faiblesse de l'offre de services dans ces territoires en 2006. Il peut aussi s'expliquer par une demande moins active, notamment pour les zones de l'Étang-de-Berre et Fos-sur-Mer, en raison d'une population âgée moins nombreuse et d'une structure des revenus moins favorable.

l'échelle régionale. Près de 90 % sont des femmes, dont les deux tiers sont âgées de 35 à 55 ans. Le faible temps de travail est une caractéristique du secteur. Aussi l'emploi se réduit à 38 600 salariés équivalent temps plein (ETP), et à seulement 30 000 si on exclut les salariés exerçant également une activité en dehors du champ des services à la personne (soit 2,2 % de l'emploi salarié régional ETP).

76 000 emplois, essentiellement féminins et à temps très partiel

En 2006, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur compte 16 salariés du secteur "Services à la personne" pour 1000 habitants, contre 18 en moyenne en France. Ce secteur représente 4,7 % de l'emploi salarié total de la région. Ce poids varie de 3,7 % pour le département des Bouches-du-Rhône à 6,3 % dans le Var. En 2006, ce secteur emploie environ 76 000 salariés à

Les trois formes juridiques des Organismes Agréés de Services à la Personne (OASP)

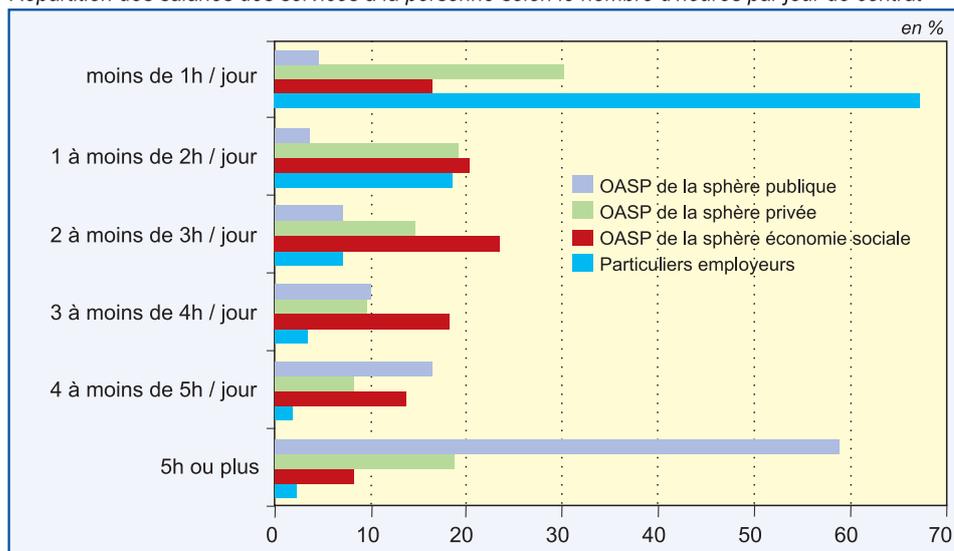
La sphère "économie sociale" se compose principalement d'associations, de coopératives ou de mutuelles. Dans le domaine des services à la personne, les associations ont une présence historique très importante.

La sphère publique se compose, selon la nomenclature de l'Agence Nationale des Services à la Personne (ANSP), de communes, de Centres Communaux ou Intercommunaux d'Action Sociale (CCAS ou CIAS), d'Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), de Syndicats Intercommunaux à Vocations Multiples (SIVOM) et "d'autres établissements publics".

La sphère privée, hors économie sociale, a été définie comme l'ensemble des OASP n'appartenant à aucune des deux catégories précédentes.

Un faible volume d'heures travaillées par jour

Répartition des salariés des services à la personne selon le nombre d'heures par jour de contrat



Sources : ANSP - Insee, DADS - Cnav, Déclarations Cesu Paje - 2006

Trois salariés sur quatre employés directement par des particuliers

En Provence-Alpes-Côte d'Azur comme en France, la forme d'emploi majoritaire du secteur des services à la personne est celle qui relie, sans intermédiaire, le salarié et le particulier-employeur : elle concerne trois salariés sur quatre. L'autre forme d'emploi exercée fait appel à l'intermédiation d'un Organisme Agréé de Services à la Personne (OASP) : selon les cas, l'organisme est l'employeur de l'intervenant (mode prestataire) ou le met simplement en relation avec le particulier, lequel reste l'employeur (mode mandataire). Cette seconde forme d'emploi faisant intervenir un OASP (association, entreprise, organisme public) concerne environ 30 % des salariés. 5 % des salariés cumulent le statut d'employé de particulier-employeurs et d'OASP.

Deux salariés sur trois des particuliers-employeurs travaillent moins d'une heure par jour de contrat

Plus de 60 % des salariés des particuliers-employeurs de Provence-Alpes-Côte d'Azur travaillent pour un seul particulier et environ 12 % pour quatre ou plus (contre 19 % à l'échelle nationale). Deux tiers travaillent

moins d'une heure par jour de contrat. La moyenne est de 1,1 heure. Plus de la moitié d'entre eux sont payés entre 1 et 1,2 Smic horaire brut par heure de contrat. Le salaire brut moyen s'établit ainsi à 11,8 € par jour, soit un peu plus que la moyenne nationale (10,0 €). Si nous faisons l'hypothèse, haute dans ce secteur, que le salarié travaille 20 jours par mois, le salaire moyen perçu par un salarié des particuliers-employeurs, qui n'exercerait pas d'autres activités, serait alors de 240 € brut par mois.

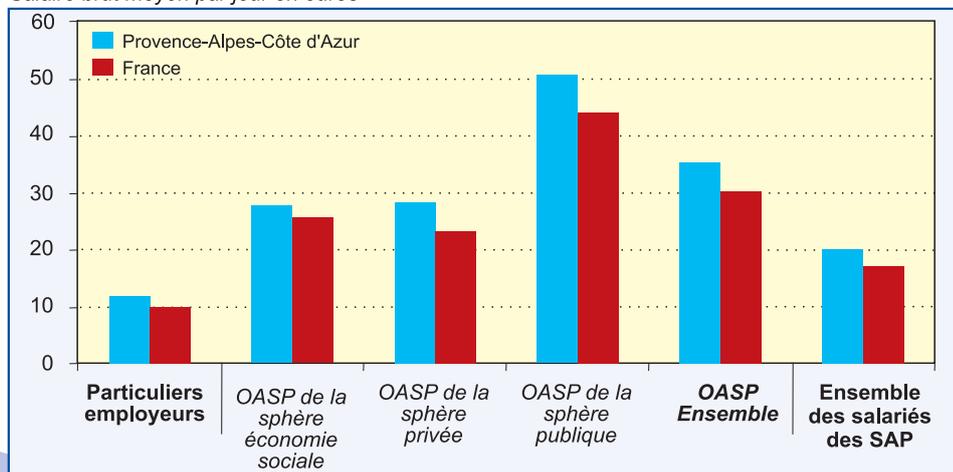
Les salariés des organismes agréés (OASP) bénéficient de meilleures conditions d'emploi. Plus de la moitié travaille entre 3 et 6 heures par jour de contrat (en moyenne 3,2 heures par

jour). Ils perçoivent ainsi en moyenne 35,1 € par jour de contrat. Avec la même hypothèse de 20 jours travaillés par mois, le salaire mensuel moyen d'un salarié des OASP serait alors de 700 € brut, soit presque le triple de celui perçu par les salariés des particuliers-employeurs. Ces meilleurs volumes horaires s'expliquent essentiellement par les meilleures conditions d'emploi offertes par les OASP de la sphère publique. Près de six salariés sur dix y travaillent plus de 5 heures par jour de contrat et perçoivent ainsi en moyenne 50,7 € par jour ; soit 1 010 € brut par mois. Dans la sphère publique, les rémunérations sont en effet majoritairement alignées sur la grille salariale de la fonction publique territoriale. À titre de comparaison, les salariés des OASP de la sphère privée et de l'économie sociale perçoivent un salaire de 28 € par jour ; soit, pour 20 jours travaillés, un salaire mensuel de 560 € brut.

Ces conditions salariales sont relativement homogènes quel que soit l'âge du salarié. Alors que dans les autres secteurs les rémunérations croissent généralement avec l'âge, ces dernières n'évoluent pratiquement pas pour les salariés des particuliers-employeurs et très peu pour ceux des OASP. Ce secteur jeune est en cours de construction. On y entre à tout âge. Ainsi, l'âge ne reflète pas nécessairement l'ancienneté de carrière du salarié.

Le salaire quotidien varie fortement selon le type d'employeur

Salaire brut moyen par jour en euros



Champ : contrats des particuliers employeurs (hors Déclaration Nominative Simplifiée et assistantes maternelles) et des salariés des OASP à leur lieu de résidence.

Sources : ANSP - Insee, DADS - Cnav, Déclarations Cesu Paje - 2006

Des activités moins rémunératrices dans les territoires ruraux

Les conditions d'emploi varient sensiblement selon les départements de la région essentiellement du fait de la nature de l'offre de services (part respective des organismes agréés de la sphère privée, de l'économie sociale ou publique et des particuliers-employeurs) et à un degré moindre en fonction du type d'activité exercée. Les salariés des Alpes-de-Haute-Provence, en particulier de la zone d'emploi de Manosque, perçoivent ainsi le plus bas salaire brut par contrat et par jour de la région. De façon générale, dans les zones d'emploi et autres territoires à dominante rurale, l'essentiel de l'activité est constitué de services d'aide à la vie quotidienne ou d'autres formes d'action sociale destinés pour majorité aux personnes âgées, dépendantes ou handicapées. Ces activités principalement assurées par des associations et autres organismes de la sphère de l'économie sociale (mais au sein desquelles les particuliers-employeurs sont également bien représentés) sont moins rémunératrices. À l'inverse, dans les Alpes-Maritimes, les OASP de la sphère publique sont plus représentés ; les salariés bénéficient donc en moyenne de meilleures conditions salariales dans ce département.

La multi activité, symptôme des difficultés à reconstituer un emploi à temps plein

Un salarié sur cinq des services à la personne travaille également hors du secteur. Cette multi activité est particulièrement marquée dans les territoires à dominante rurale (30 % pour les Hautes-Alpes). Ce cumul de deux activités ou plus est également plus fréquent pour les salariés des particuliers-employeurs (30 % d'entre eux) que pour ceux des OASP (11 %). Ceci s'explique par le volume insuffisant de travail et donc la faiblesse des revenus perçus par les salariés des particuliers-employeurs. Pour ces derniers, quand ils sont multi actifs, le salaire journalier

Les 21 activités du secteur des "Services à la personne"

Le champ d'étude se limite exclusivement aux activités de services à la personne telles que définies par le plan de soutien au secteur du 29 décembre 2005.

- **Services à la famille** : Garde d'enfant à domicile ; Soutien scolaire et cours à domicile ; Assistance informatique et internet à domicile ; Assistance administrative à domicile ;

- **Services à la vie quotidienne** : Entretien de la maison et travaux ménagers ; Petits travaux de jardinage ; Prestations de petit bricolage dites "hommes toutes mains" ; Préparation de repas à domicile, y compris le temps passé aux commissions ; Livraison de repas à domicile ou Collecte et livraison à domicile de linge repassé ou Livraison de courses à domicile à la condition que chacune de ces prestations soit comprise dans une offre de services comprenant un ensemble d'activités effectuées à domicile ; Gardiennage et surveillance temporaire à domicile, de la résidence principale et secondaire ;

- **Services aux personnes âgées, dépendantes ou handicapées** : Assistance aux personnes âgées ou autres personnes qui ont besoin d'une aide personnelle à leur domicile, à l'exception d'actes de soins relevant d'actes médicaux ; Assistance aux personnes handicapées, y compris les activités d'interprète en langue des signes, de technicien de l'écrit et de codeur en langage parlé complété ; Garde-malade, à l'exclusion des soins ; Aide à la mobilité et transports de personnes ayant des difficultés de déplacement lorsque cette activité est incluse dans une offre de services d'assistance à domicile ; Prestation de conduite du véhicule personnel des personnes dépendantes, du domicile au travail, sur le lieu de vacances, pour les démarches administratives ou Accompagnement des personnes âgées ou handicapées en dehors de leur domicile (promenades, transports, actes de la vie courante) à condition que chacune de ces prestations soit comprise dans une offre de services incluant un ensemble d'activités effectuées à domicile ; Soins et promenades d'animaux domestiques, pour les personnes dépendantes ; Soins d'esthétique à domicile pour les personnes dépendantes ;

- **Intermédiation et coordination** : principalement la mise en relation des particuliers avec un OASP.

provenant des services à la personne ne représente qu'un tiers du salaire journalier total ; les services à la personne ne constituent donc pour ces multi actifs qu'une activité d'appoint.

Les organismes agréés : entre dominante sociale historique et part grandissante du privé

Les organismes fournisseurs de services à la personne sont, depuis l'après-guerre, les moteurs de la structuration du secteur. En Provence-Alpes-Côte d'Azur, on dénombre 504 organismes agréés actifs au cours de l'année 2006, soit 7,5 % de l'ensemble national. Près des deux tiers relèvent de l'économie sociale. Notre région se distingue par une part plus importante des entreprises

du secteur privé concurrentiel (22 % contre 20 % en France). Les contrastes territoriaux sont fortement marqués : le secteur privé est essentiellement concentré dans les zones les plus urbanisées et la dominante sociale reste largement ancrée dans les zones rurales.

Les OASP de l'économie sociale proposent les trois quarts de l'éventail possible d'activités de service. Toutefois, selon la nature juridique des structures les activités diffèrent. Ainsi, structures privées et organismes publics se positionnent surtout sur les services de la vie quotidienne (respectivement 45 % et 47 % de leurs activités). La sphère privée centre également son offre sur les activités relatives à la famille et en particulier la garde d'enfant, les cours et le soutien scolaire (28 %, contre 24 % à l'échelle nationale).

Une relative spécialisation des organismes agréés

en %

Répartition des activités proposées selon le type d'OASP en Provence-Alpes-Côte d'Azur en 2006

Services proposés	OASP de la sphère économie sociale	OASP de la sphère publique	OASP de la sphère privée (hors économie sociale)	Ensemble des OASP
Services à la famille	20	11	28	20
Services à la vie quotidienne	36	47	45	39
Services aux personnes âgées, dépendantes ou handicapées	40	41	26	38
Activités concourant à coordonner et délivrer les services	4	1	1	3

Note de lecture : 28 % des activités proposées par les OASP de la sphère privée sont des services à la famille.
Source : Agence Nationale des Services à la Personne (ANSP)

L'offre de services des organismes : des spécificités départementales

Parmi la large gamme d'activités proposées par les organismes agréés, les plus répandues sont celles relatives aux services à la vie quotidienne : 39 %, dont 11 % pour le seul ménage-repassage. Seconde offre la plus représentée, l'offre d'activités à destination des personnes âgées, dépendantes ou handicapées : 38 %, dont 14 % pour l'assistance aux déplacements et 24 % pour les services d'aide à domicile. Enfin, les services à la famille représentent 20 % des activités des OASP ; cette offre est répartie de façon équivalente entre la garde d'enfants et le cours, soutien et assistance à domicile. Près de 40 % de ces activités nécessitent un agrément qualité au regard du public accompagné (enfants de moins de trois ans, personnes âgées et/ou dépendantes). Cette répartition de l'offre d'activités est similaire à celle observée au plan national, avec une légère surreprésentation en Provence-Alpes-Côte d'Azur des activités, traditionnellement urbaines, liées au soutien scolaire et à l'assistance informatique.

Au niveau départemental, quelques spécificités se font jour. Ainsi, les Alpes-de-Haute-Provence et les Hautes-Alpes sont les départements où les OASP proposent le plus l'activité garde d'enfants. Concernant les services à la vie quotidienne, l'offre de services d'hygiène de la maison (essentiellement ménage-repassage) et de préparation et/ou livraison de repas à domicile est légèrement surreprésentée dans les départements du Var et des Alpes-Maritimes. Le Vaucluse se distingue par son offre plus importante de services d'entretien de la maison et d'aide au déplacement des personnes âgées, dépendantes ou handicapées. Cette dernière activité est aussi plus présente dans les départements urbanisés, hormis le Var. Enfin, l'offre de services d'aide au domicile des ménages âgés ou dépendants est relativement équilibrée entre départements.

Outre ces spécificités locales de l'offre, la comparaison de la nature juridique

des organismes montre que chaque territoire a connu une logique propre de structuration. Par exemple, dans les zones d'emploi d'Apt et Châteaurenard, le recours aux services à la personne est relativement élevé et plus des trois quarts des OASP appartiennent à la sphère de l'économie sociale (associations, mutuelles...). À l'inverse, dans les zones d'Aix-en-Provence et de Carpentras, au recours tout aussi élevé, près de la moitié des organismes ont un statut privé.

D'ici 2020, une augmentation des ménages utilisateurs de services de 10 à 20 % au minimum

En 2006, selon les départements, 20 à 25 % des ménages de 74 ans ou plus ont recours aux services à la personne ; soit trois fois plus que les 55 à 74 ans. Toute augmentation de cette classe d'âge produirait donc mécaniquement une hausse des ménages utilisateurs. D'ici 2020, si l'on prolonge les tendances récentes en matière de fécondité, de mortalité et de migrations, et sous l'hypothèse d'une stabilité des comportements de recours, le nombre de ménages utilisateurs progresserait donc le plus dans les départements où le vieillissement de la population serait le plus marqué.

Ainsi, entre 2010 et 2020, le nombre de ménages utilisateurs de services à la personne augmenterait de 10 % à 20 % selon les départements. En 2020, il atteindrait dans le Var et les Alpes-de-Haute-Provence - départements les plus dynamiques - respectivement 46 700 et 7 400 ménages ; dans les Hautes-Alpes et le Vaucluse, 5 700 et 23 800. Enfin, 67 700 et 41 800 dans les Bouches-du-Rhône et les Alpes-Maritimes, qui auraient des taux de croissance plus modérés, inférieurs à 10 %.

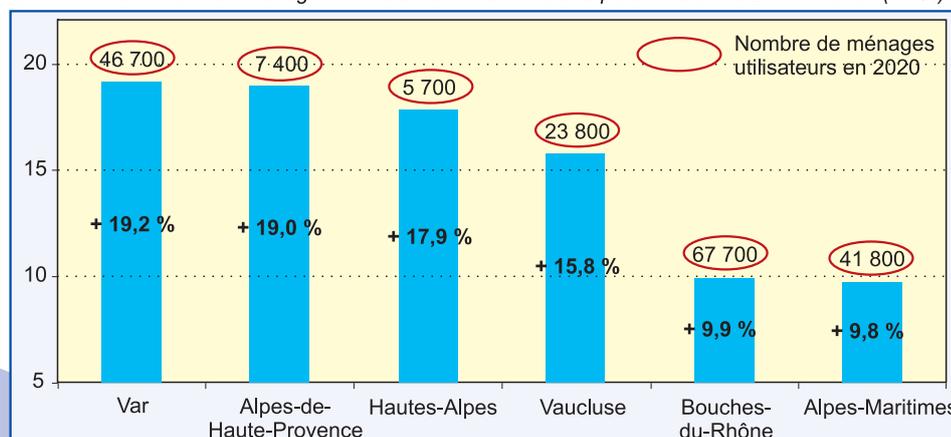
Si les comportements évoluent pour atteindre en 2020 un taux de recours de 15 % dans tous les départements de Provence-Alpes-Côte d'Azur (soit environ le taux de recours départemental maximal observé en France en 2006), le nombre de ménages utilisateurs de services à la personne doublerait. Ils seraient environ 12 400 dans les Alpes-de-Haute-Provence, 10 600 dans les Hautes-Alpes, 84 600 dans les Alpes-Maritimes, 137 700 dans les Bouches-du-Rhône, 78 800 dans le Var et 39 400 dans le Vaucluse.

* * * * *

En 2006, l'activité de services à la personne peut difficilement être considérée autrement que comme une activité d'appoint pour la majorité de ses salariés. Le volume d'heures de

Entre 2010 et 2020, une augmentation de 10 à 20 % des ménages utilisateurs

Évolution du nombre de ménages utilisateurs de services à la personne entre 2010 et 2020 (en %)



Note de lecture : Entre 2010 et 2020, le nombre de ménages utilisateurs de SAP du département du Var augmenterait de 19,2 % pour atteindre 46 700.

Sources : Insee - DGI, Revenus fiscaux localisés et revenus disponibles des ménages pour l'année 2006, traitement Insee, scénario central calé

travail proposé ne permet pas, le plus souvent, de reconstituer un emploi à temps plein, et donc une rémunération mensuelle suffisante. Par conséquent, l'activité de services à la personne ne peut être qu'une source complémentaire de revenus. Ces conditions d'emploi fragiles pourraient peser sur l'attractivité des métiers du secteur et donc, à terme, pénaliser son développement.

Du fait principalement du vieillissement de la population, les besoins en services vont inéluctablement croître. La question de la qualité de cet emploi nouvellement créé demeure toutefois posée. On peut envisager que cette croissance sera d'autant plus créatrice d'emplois

Les SAP, un secteur en cours de développement et de réglementation

Les services rendus au domicile des particuliers connaissent un développement sensible. Le nombre d'organismes agréés a ainsi doublé entre 2006 et 2009 pour atteindre 1167 entités. Désormais, la sphère privée représente la moitié du nombre d'organismes actifs en Provence-Alpes-Côte d'Azur (organismes actifs en moyenne sur l'année ; source : Nova, Traitement Direccte/ESE).

Ce développement est accompagné depuis 1987 par un soutien important des pouvoirs publics via, en premier lieu, de multiples mesures à destination de la consommation des ménages : emplois familiaux, Chèque Emploi Service Universel (Cesu), Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), Prestation d'accueil du jeune enfant (Paje) mais aussi plus récemment les plans de soutien 2005 (dit plan Borloo) et 2009. Ce soutien public est marqué car il s'agit de répondre à des enjeux sociaux et économiques majeurs. Du fait du développement de l'activité féminine, les besoins de garde d'enfants vont, par exemple, croissant. De même, le phénomène de vieillissement de la population entraîne de nouveaux besoins de prise en charge des situations de dépendance. L'enjeu économique direct est la création d'emplois nouveaux.

La volonté politique est également d'œuvrer à une meilleure structuration du secteur et de ses acteurs, mais aussi à une amélioration de ses conditions d'emploi par le biais de la professionnalisation et de la lutte contre le travail illégal. Le développement des OASP prestataires est ainsi un axe important des plans d'aide au développement du secteur.

que les conditions d'emploi seront attractives. Pour répondre à ce double enjeu économique et social, les politiques publiques œuvrent à la fois au

développement du secteur, mais aussi à sa plus grande professionnalisation.

Rémi Belle (Direccte)
Sébastien Novella (Insee)

Un outil statistique dédié aux services à la personne

Du fait de sa relative jeunesse et de l'extrême précision de ses activités, aucune nomenclature habituelle (de métiers comme d'activités) ne permet de couvrir le champ entier des services à la personne, ni de correspondre au champ défini par le décret du 29 décembre 2005. L'Insee et la Dares en association avec l'ANSP ont développé en ce sens un outil statistique dédié à l'étude des services à la personne. L'objectif premier de cet outil est de mesurer la situation prévalant dans ce secteur un an après la loi dite Borloo de 2005 ; une photographie de départ permettant de connaître les caractéristiques des salariés du secteur, celles des particuliers y ayant recours et enfin celles des organismes agréés. Le second objectif de l'outil est de permettre aux autorités publiques et décideurs locaux d'anticiper au mieux les besoins potentiels en services à la personne. Des projections départementales de ménages utilisateurs ont ainsi été réalisées à un horizon proche, 2020 dans cette étude.

Cet outil couvre ainsi les trois modalités d'offre de services à la personne. Pour ce faire ont été croisées des sources administratives qui ont pour avantage d'offrir une quasi-exhaustivité :

- Pour les particuliers-employeurs (purs ou passant par un organisme en mode mandataire), une base de données regroupant les informations issues des déclarations Cesu, Déclaration Nominative Simplifiée et Paje a été compilée ;
- Pour les organismes en mode prestataire, la base de référence est la base DADS (Déclarations Annuelles de Données Sociales). Chaque employeur, ici les organismes, est en effet tenu chaque année de déclarer, entre autres, le détail de ses postes salariés et des salaires versés.

Enfin, pour saisir le phénomène de la multi activité des salariés, prégnant dans le champ des services à la personne, l'emploi a été principalement mesuré sur une période donnée (la première semaine de décembre 2006). Pourquoi une semaine d'observation ? Il fallait tout d'abord choisir une période suffisamment importante pour que l'emploi mesuré soit robuste (1 semaine minimum). Par robuste, nous entendons que les résultats soient assez fiables comparés à une période d'observation plus longue. Et surtout, il fallait déterminer une période suffisamment courte pour que la multi activité ait un sens : plus la période est courte, plus une personne ayant deux contrats sur cette période a de chances d'occuper les deux postes en même temps et non successivement.

Méthodologie des projections à l'horizon 2020

Pour élaborer les projections à l'horizon 2020, deux sources ont été mobilisées : les données fiscales de l'année 2006 et celles de l'enquête Dares de 2008 sur les utilisateurs de services à la personne. Les données fiscales fournissent le nombre de ménages utilisateurs et les taux de recours associés, c'est-à-dire les proportions de ménages utilisateurs de services à la personne. Ces deux éléments sont détaillés sur la base de certaines variables sociodémographiques (âge, sexe et mode de cohabitation). Les données issues de l'enquête Dares spécifient les recours selon le type d'activité du Service à la personne utilisé : services à la famille, services d'aide à la vie quotidienne et services aux personnes âgées ou handicapées, ainsi que le nombre total de recours. Ces données sont aussi détaillées sur la base de certaines variables sociodémographiques (âge, sexe et mode de cohabitation).

Les projections réalisées fournissent un nombre de ménages. Ensuite, l'application des taux de recours de la source fiscale permet de calculer un nombre de ménages utilisateurs de services à la personne. Enfin, la répartition par activités issue de l'enquête Dares permet d'obtenir le nombre de recours associé pour les services à la famille, les services d'aide à la vie quotidienne et les services aux personnes âgées ou handicapées, ainsi que le nombre total de recours.

Les projections de population sont fondées sur différents scénarios d'évolution des composantes démographiques. Dans cette étude, le scénario dit central calé a été utilisé. Ce scénario juxtapose des hypothèses standard sur les comportements de fécondité, de mortalité et de migration, déterminées sur la base des évolutions nationales de référence. Ce scénario central de population a été calé sur les projections régionales, elles-mêmes calées sur les projections nationales de référence.

Pour en savoir plus

"Les salariés des particuliers-employeurs en 2006". Insee Première n°1173, janvier 2008.

"En France, qui recourt aux services à domicile ?". Insee-Références, France Portrait social, édition 2008.

"Travailler pour des particuliers : souvent une activité d'appoint". Insee-Références, Les salaires en France, édition 2008.